

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 11 OCTOBRE 2011**

Séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2011 tenue au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau à 19 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient aussi présents le directeur général / greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale / greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi qu'une personne dans l'assistance.

Le conseiller Michael Gainsford a motivé son absence.

La séance ordinaire est maintenant ouverte, il est 19 h 00.

2011-10-342 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC LES AJOUTS

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'adopter l'ordre du jour avec les ajouts tel qu'il suit tout en gardant le varia ouvert :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- **LÉGISLATION :**

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011

- 1-3 Autres matières
 - a) Abroger la résolution 2011-09-336
 - b) Demande à Postes Canada
 - bb) Boîtes postales
 - c) Récuration des égouts
 - d) Réhabilitation de l'égout sanitaire
 - e) Problème de pompe au bassin d'épuration

2 ADMINISTRATION :

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques au 30 septembre 2011
- 2-2 Engagement des dépenses – octobre 2011
- 2-3-A Dépôt des rapports sur les dépenses reliées aux délégations de pouvoir – septembre 2011
- 2-3-B Dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – septembre 2011
- 2-4 Autorisation de paiement – Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés
- 2-5 Location d'un local pour entreposage
- 2-6 Engagement de dépenses – Siemens
- 2-7 Autorisation de formation – Gestionnaire municipal
- 2-8 Autorisation de dépenses – chemin Laprise
- 2-9 Autorisation de dépenses – Party de Noël
- 2-10 Autorisation de dépenses – cartons promotionnels/signets
- 2-11 Autorisation de dépenses – campagne de financement AFEAS
- 2-12 Location d'un photocopieur
- 2-13 Projet Place Héritage
- 2-14 Feuilleton paroissial 2012

- 2-15 Autorisation de dépenses – traduction du plan d'affaires
Projet Héritage
- 2-16 Autorisation de paiement – désignation des immeubles
- 2-17 Autorisation de paiement - Les menuiseries Castors de la
Vallée de la Gatineau Inc.
- 2-17-1 Installation de la fibre optique
- 2-18 Autorisation de dépenses – achat de haut-parleurs
- 2-19 Autorisation de paiement – Jean-Marie L'Heureux

**3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR 15
MINUTES**

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

- 4-1 Demande de M. Carl McInnis (C&B Vacation properties
Inc.)
- 4-2 Nomination d'un médiateur

5- TRANSPORT:

- 5-1 Adoption du règlement no. 97-2011 modifiant un nouveau
tronçon du chemin Whyte.

6- HYGIÈNE DU MILIEU :

7- LOISIR ET CULTURE :

- 7-1 Dépôt de l'ouverture de soumission 15-2011 :
ensemencement
- 7-2 Octroi de la soumission 15-2011 - ensemencement

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

9- **RAPPORT DES COMITÉS :**

10- **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

11- **CORRESPONDANCES**

12- **VARIA:**

- a) Avis de motion pour la constitution d'un service incendie
- b) Soumission pour ordures ménagères

13- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-10-343 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12
SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe et que celle-ci soit dispensée d'en faire la lecture, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-344 ABROGER LA RÉOLUTION 2011-09-336

ATTENDU QUE la résolution 2011-09-336 autorisait M. Paul Alie à participer à une formation pour la sécurité sur la signalisation des travaux routiers;

ATTENDU QUE la formation a été annulée faute de participant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'abroger et de rendre nulle la résolution 2011-09-336.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-345 DEMANDE À POSTES CANADA

ATTENDU QU' en 2004, la ville de Gracefield demandait à Postes Canada de remplacer les boîtes postales communautaires par des plus modernes;

ATTENDU QU' une partie seulement des boîtes postales communautaires du territoire de la ville ont été changées;

ATTENDU QUE depuis 2010, le programme de changement des boîtes postales a été interrompu ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De demander à Postes Canada de reprendre et de terminer le projet de remplacement des boîtes postales communautaires pour des boîtes postales plus modernes avec clé, ceci sur tout le territoire de la ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-346 BOÎTES POSTALES

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron et résolu,

Que la ville de Gracefield informe ses citoyens via une annonce dans les journaux ainsi que sur notre site Web qu'à partir du 1^{er} novembre 2011, la ville de Gracefield ne paiera plus pour les boîtes postales brisées lors de l'enlèvement de la neige.

Il est aussi résolu qu'une note de service sera remise à tous nos opérateurs en leur demandant leur collaboration.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-10-347 RÉCURAGE DES ÉGOUTS

Il est proposé par le conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser la recherche de 2 prix pour le récurage des égouts et de retenir les services du plus bas soumissionnaire.

Il est aussi résolu qu'une dépense n'excédant pas 3 000 \$ plus les taxes applicables est autorisée à cette fin.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-10-348 RÉHABILITATION DE L'ÉGOUT SANITAIRE

ATTENDU QUE la firme Cima + a déposé l'estimation préliminaire des coûts pour la réhabilitation de l'égout sanitaire;

ATTENDU QUE la réhabilitation touche les endroits suivants :

- **Tronçons entre les rues Vaillancourt et Principale**
- **Tronçons sur la rue Saint-Eugène**
- **Tronçons sur la rue Morin**

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De mandater la Firme Cima+ afin de préparer les plans et devis pour demander des soumissions publiques pour les travaux à être effectués aux endroits mentionnés ci-haut, suite au dépôt de l'estimation préliminaire des coûts préparée par la firme Cima+ en date du 7 octobre 2011.

Il est de plus résolu que cette dépense sera imputée au remboursement en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010 à 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-349 BASSIN D'ÉPURATION

ATTENDU QUE depuis la mise en opération des bassins d'épuration, nous éprouvons des problèmes au niveau des pompes qui bloquent à fréquence régulière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De mandater la firme Cima + afin d'étudier et de proposer une solution pour régler le problème de blocage au niveau des pompes au bassin d'épuration.

Il est de plus résolu que cette dépense sera imputée au remboursement en vertu du programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010 à 2013.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

**2011-10-350 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX
/ SEPTEMBRE 2011**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes et approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, selon les listes ci-annexées sous la cote 2011-10-350 faisant partie intégrante de ce procès-verbal pour un montant total de 472 046.45 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

**2011-10-351 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / OCTOBRE
2011**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	403.57 \$
Sécurité publique	5 284.98 \$
Transport	6 451.21\$
Aqueduc et égout	2 176.02 \$
Urbanisme	153.63 \$

Il est de plus résolu, que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2011-10-351.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière des dépenses autorisées par tout responsable d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation de pouvoir permis selon le règlement #85-2010 pour le mois de septembre 2011.

Dépôt de rapports :

Dépôt par la trésorière du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales – septembre 2011.

**2011-10-352 AUTORISATION DE PAIEMENT –
DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT
& ASSOCIÉS**

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné,
Hébert & Associés au montant de 213.89 \$ (dossier de
consultation générale et grief).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée unanimement.

**2011-10-353 LOCATION D'UN LOCAL POUR
ENTREPOSAGE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 15 chemin des
Conifères a été expulsé de sa
propriété par un huissier;

ATTENDU QUE les effets du propriétaire ont été
placés en bordure du chemin et que
selon la Loi, la ville se devait de
prendre en charge ces effets, ceci
pour une période de 60 jours;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère
Jocelyne Johnson, appuyé du
conseiller Daniel-Luc Tremblay
et résolu,

D'autoriser la location d'un local du fournisseur 9214-9319
Québec Inc. au montant de 1 200 \$ par mois plus les taxes
applicables et ce pour une période de trois mois si nécessaire
pour l'entreposage des effets personnels de M. Jeffrey A. White
propriétaire du 15 chemin des Conifères.

Il est aussi résolu que si le propriétaire n'a pas payé tous les
frais encourus par la ville de Gracefield, il y aura un encan dont
la date sera à déterminer.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-354 ENGAGEMENT DE DÉPENSES – SIEMENS

ATTENDU QUE la résolution 2011-08-289 autorisait une dépense de 850.09 \$ plus les taxes applicables du fournisseur Siemens pour l'achat d'un compteur à l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE le deuxième compteur a aussi fait défaut;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser l'achat d'un deuxième compteur OGM du fournisseur Siemens au coût de 850.09 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'un montant de 50.55 \$ plus les taxes applicables pour les frais de transport.

Il est aussi résolu que la dépense sera imputée au poste budgétaire 23 05120 721.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-355 AUTORISATION DE FORMATION – GESTIONNAIRE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser mesdames Julie Jetté et Anne St-Amour à participer au séminaire de formation du Gestionnaire municipal qui aura lieu à Gatineau le 1er novembre prochain au coût de 500 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription, de déplacement et de subsistance seront à la charge de la ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-356 AUTORISATION DE DÉPENSES – CHEMIN LAPRISE

ATTENDU QUE des travaux pour le déplacement de poteaux d'Hydro-Québec doivent être effectués sur le chemin Laprise, suite aux travaux que la ville a effectué;

ATTENDU QU' Hydro-Québec nous a fait parvenir un sommaire des coûts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais et résolu,

D'accepter l'offre d'Hydro-Québec pour les travaux d'HQ, l'installation des poteaux et ancrages, le déboisement (pour lequel la ville devra obtenir les autorisations des propriétaires) sur le chemin Laprise, offre au coût de 14 475.54 \$ pour la partie 1 et de 31 319.69 \$ pour la partie 2, le tout taxes incluses. Il est de plus spécifié que le projet doit être accepté dans sa totalité.

Il est aussi résolu que l'offre ne comprend pas : l'obtention des servitudes donc arpenteur- géomètre, notaire ainsi que les travaux de Bell.

Il est aussi résolu qu'Hydro-Québec fera parvenir à Bell le plan des travaux afin que ces derniers nous fassent parvenir leur estimation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-10-357 AUTORISATION DE DÉPENSES – PARTY DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser une dépense n'excédant pas 2 300 \$ pour l'organisation du party de Noël qui se tiendra le samedi 10 décembre prochain au Centre récréatif et communautaire.

Il est de plus résolu que des bons d'achat au montant de 50 \$ seront remis aux employés (es).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-10-358 ACHAT DE CARTONS PROMOTIONNELS

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'autoriser une dépense de 75 \$ plus les taxes plus les frais postaux pour l'achat de cartons promotionnels/signets pour la bibliothèque municipale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-359 CAMPAGNE DE FINANCEMENT - AFEAS

ATTENDU QUE l'AFEAS de Gracefield est présentement en campagne de financement ;

ATTENDU QU' ils demandent une aide financière à la ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier et résolu,

De commanditer un panier de nourriture au montant de 150 \$ à l'AFEAS de Gracefield dans le cadre de leur campagne de financement.

Il est de plus résolu que le maire Réal Rochon et la conseillère Jocelyne Johnson iront porter le panier de nourriture.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

2011-10-360 LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE nous devons réaménager notre service administratif et que le service de la trésorerie, le service des loisirs ainsi que le responsable des services publics et d'urgence seront aménagés au 30 rue Principale ;

ATTENDU QUE le service de la trésorerie est celui qui utilise au moins à 60 % le photocopieur;

ATTENDU QUE pour les besoins du service, l'actuel photocopieur système numérique multifonctionnel Pitney Bowes modèle ARM-550 qui est installé au 351 route 105 sera transféré au service de la trésorerie du 30 rue Principale;

ATTENDU QUE la ville doit procéder à la location d'un nouveau photocopieur pour le service administratif et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Il est de plus résolu de procéder à la location du fournisseur Pitney Bowes d'un photocopieur digital modèle MX4101N-couleur pour une période de 60 mois aux conditions suivantes :

- location 60 mois : 195 \$/mois + les taxes
- coût par copie couleur 0.072\$/copie + taxes
- coût par copie N/B 0.008\$/copie + taxes
- incluant pièces, poudre, tambour et main d'oeuvre

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-361 PROJET PLACE HÉRITAGE

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu le 3 octobre dernier concernant le projet en titre et les personnes suivantes étaient présentes : Réal Rochon maire, Eric Ethier conseiller, Michael Gainsford conseiller et Peter Harris, concepteur du projet;

ATTENDU QUE les conseillers Eric Ethier et Michael Gainsford ont recommandé le paiement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le paiement de 3 000 \$ à M. Peter Harris pour la préparation du projet Place Héritage.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-10-362 PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET
PAROISSIAL HAUTE-GATINEAU**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson,
appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

De participer au bulletin paroissial secteur Haute-Gatineau pour
une dépense de 150 \$ pour l'année 2012.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-10-363 TRADUCTION DU PLAN D'AFFAIRES –
PROJET HÉRITAGE**

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser Mme Michèle Lemaître à procéder à la traduction du
plan d'affaires du Projet Héritage pour une dépense de 1 194 \$ plus
les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-10-364 AUTORISATION DE PAIEMENT –
DÉSIGNATION DES IMMEUBLES**

ATTENDU QUE

la résolution 2011-09-326 mandatait
M. Stéphane Gagnon de la firme
GBR.MKI Inc. à procéder à la
désignation des immeubles à être
vendus pour défaut de paiement des
taxes lors de la vente à l'enchère
publique, et ce, conformément aux
articles 3026 à 3042 C.c.Q ;

EN CONSÉQUENCE il et proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser le paiement à GBR.MKI Inc. au montant de 10 293.17 \$ taxes incluses pour le travail effectué conformément à la résolution 2011-09-326.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-365 AUTORISATION DE PAIEMENT – LES MENUISERIES CASTORS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU INC

ATTENDU QU' une inspection de l'avancé des travaux a été effectuée par l'architecte Jean-Marie L'Heureux au 30 rue Principale;

ATTENDU QUE M. L'Heureux a déposé ses recommandations pour le paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser le paiement au montant de 41 179.93 \$ taxes incluses au fournisseur Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau tel que recommandé par Jean-Marie L'Heureux architecte.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-366 FIBRE OPTIQUE AU 30 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le service de la trésorerie, le service des loisirs ainsi que le responsable des services publics et d'urgence seront aménagés au 30 rue Principale ;

ATTENDU QUE nous avons reçu l'option long terme qui est la fibre optique et l'option court terme (3 à 5 ans) ;

ATTENDU QUE le délai pour l'installation de la fibre optique est de 3 mois ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

De regarder pour le long terme et d'autoriser l'installation de la Fibre optique au 30 rue Principale.

Le maire demande le vote :

Membres du conseil	Pour	Contre	Absent
Daniel-Luc Tremblay	✓		
Eric Ethier	✓		
Jocelyne Johnson	✓		
Michael Gainsford			✓
Bernard Caron	✓		
Claude Blais		✓	

Le maire s'est prévalu de son droit de vote et a voté contre la résolution.

Adoptée majoritairement.

2011-10-367 ACHAT DE HAUT-PARLEURS

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Daniel-Luc Tremblay et résolu,

D'autoriser l'achat de 4 haut-parleurs, de câble audio ainsi que le temps d'installation du fournisseur Loisirs P.C Enr. au montant de 909.85 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-368 AUTORISATION DE PAIEMENT – JEAN-MARIE L'HEUREUX

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser le paiement à Jean-Marie L'Heureux pour les services rendus durant la construction au coût de 1 367.10 \$ taxes incluses.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-369 DEMANDE DE M. CARL MCINNIS (C&B VACATION PROPERTIES INC.)

ATTENDU QUE M. Carl McInnis de la compagnie C & B Vacation properties Inc. appartient plusieurs lots sur le chemin du Lac-Désormeaux et qu'il veut faire un développement assez important;

ATTENDU QUE les lots en question ont été subdivisés et cadastrés avant l'entrée en vigueur de la réglementation;

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée sur le lot 7-14 rang 3 canton Northfield et que cette demande a été refusée en raison du non respect des marges de reculs pour l'implantation d'une résidence de grandeur raisonnable;

ATTENDU QUE M. McInnis veut acquérir une partie de lot appartenant au ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec afin de pouvoir conformer le lot 7-14 rang 3 canton de Northfield;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain d'une superficie d'environ 7 000 m² fait partie d'une TPI qui est sous la responsabilité de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

D'informer le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau que la ville de Gracefield appuie la demande de M. Carl McInnis (C & B Vacation properties Inc.) qui veut acquérir une parcelle de terrain sur le lot 8 rang 3 canton de Northfield de la Couronne, d'une grandeur approximative de 65m par 120m qui donnera une superficie d'environ 7 000 m² afin d'agrandir le lot 7-14 rang 3 canton Northfield, le rendant ainsi conforme à la réglementation en vigueur et permettant ainsi l'obtention des permis nécessaires au développement de ce lot.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-370 NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales mentionne qu'une municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 ;

ATTENDU QUE ces articles sont en rapport avec :
clôture mitoyenne, fossé mitoyen,
fossé de drainage et découvert;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller
Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la
conseillère Jocelyne Johnson
et résolu,

De désigner M. Yves Lamarche de la firme Recréenviro à titre
de personne désignée pour tenter de régler les mésententes
concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de
drainage et découverts, ceci au taux horaire de 45 \$.

Il est de plus résolu que toute somme due sera facturée
conformément à la Loi sur les compétences municipales.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-10-371 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 97-2011
MODIFIANT UN NOUVEAU TRONÇON DU
CHEMIN WHYTE**

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay,
appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Que le règlement no. 97-2011 modifiant un nouveau tronçon du
chemin Whyte soit adopté tel qu'il suit :

Règlement no : 97-2011

**Règlement no. 97-2011 modifiant un nouveau tronçon du
chemin Whyte.**

ATTENDU QUE conformément à l'article 366 de la
Loi sur les cités et villes, un

règlement ne peut être modifié que par un autre règlement;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de modifier un tronçon du chemin Whyte;

ATTENDU QUE le chemin Whyte a été verbalisé le 3 février 1986 ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 9 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel-Luc Tremblay, appuyé du conseiller Claude Blais et résolu,

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Ville de Gracefield, et que le règlement no.97-2011 soit adopté tel qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 :

Que le nouveau tronçon du chemin Whyte (partie du lot 14 A rang 9 canton de Blake, superficie de 1 413,3m²) identifié au certificat de piquetage du Groupe d'arpenteur GBR.MKI Inc. sous sa minute 3473, en date du 26 mai 2011 deviendra une partie du chemin municipal et est verbalisé.

ARTICLE 2 :

Que l'ancien tronçon du chemin Whyte démontré au même plan, sera fermé à la circulation conformément à l'entente approuvée par la Cour Supérieur sous le numéro 565-17-000012-100.

ARTICLE 3 :

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'ouverture de soumission #15-2011.

2011-10-372 ENSEMENCEMENT

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation ont été demandées à 5 soumissionnaires;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu que 2 soumissions;

- Pisciculture Lac Carré Inc. au montant de 2.80 \$ la truite et 1.50 \$ du kilomètre pour les frais de livraison;
- Pisciculture Val-des-Bois Inc. au montant de 2.50 \$ la truite sans aucun frais de livraison;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'octroyer la soumission no 15-2011 à la Pisciculture Val-des-Bois au montant de sa soumission soit 2.50 \$ la truite Arc-en-ciel.

Il est de plus résolu qu'une dépense au montant de 3 000 \$ soit autorisé pour l'ensemencement du Lac-à-la-Barbue.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note de service :

Rapport de comité.

Note au procès-verbal :

Aucune question durant la période de questions.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la correspondance du 1^{er} au 30 septembre 2011.

Note au procès-verbal :

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Daniel-Luc Tremblay que la ville de Gracefield adoptera un règlement de constitution d'un service de sécurité incendie et abrogera et remplacera toute réglementation municipale antérieure.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2011-10-373 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2011-09-340

ATTENDU QUE la résolution 2011-09-340 mandatait la direction générale à demander des soumissions publiques pour le service de collecte et de transport des ordures pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

ATTENDU QU' afin de bien se préparer à l'achat de bacs ainsi que l'organisation de la nouvelle procédure à adopter, le délai des soumissions doit être modifié;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Jocelyne Johnson, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que la direction générale soit autorisée à demander des soumissions publiques pour le service de collecte et de transport des ordures pour l'année 2012 seulement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-10-374 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 20 h.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

Le directeur général /
greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire